Gendarmerie nationale



EXTRAITS DU R A P P O R T

CONCOURS OG SD 2022

Placées sous la présidence du général de division (2S) Thierry CAILLOZ, les épreuves du concours OG SD se sont déroulées conformément aux textes de référence. **28 places maximum étaient offertes à ce concours.**Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu le 11 janvier 2022 dans un centre unique à l'espace Les Esselières à Villejuif (94) et dans les COMGEND outre-mer. Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées à l'EOGN du 23 mars au 08 avril 2022 inclus.

I - DONNÉES CHIFFRÉES

221 candidats ont déposé un dossier de candidature (230 en 2021) et 217 ont été autorisés à concourir. **208** candidats étaient présents aux épreuves, et **71 ont été déclarés admissibles**. La moyenne générale s'établit à **9,15/20** (9,68 en 2021).

Pour l'épreuve orale d'admission, 68 des 71 candidats admissibles se sont présentés. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 28 candidats sur liste principale et 8 sur liste complémentaire.

II. APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 - Épreuves écrites d'admissibilité

211 - Épreuve de culture générale (durée 4 heures - coefficient 25 - note éliminatoire <5/20)

Le sujet était :

« Un État est une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné ».

Max Weber, Le Savant et le Politique – 1919.

Selon vous, l'État détient-il toujours ce monopole?

La moyenne générale est de 9,27. Quinze candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur la forme :

Si la majorité des devoirs comportent une structure minimale (introduction, deux ou trois parties et conclusion), elle est souvent mal maîtrisée et reste perfectible.

Dans l'introduction, il manque souvent une idée maîtresse et la problématique. Les annonces de plan manquent de fluidité ou sont parfois absentes ou ne correspondent pas au développement. Très peu de

candidats parviennent à honorer toutes les étapes attendues (accroche, contextualisation, étude du sujet, problématique, annonce de plan).

Concernant le développement, il manque bien souvent les phrases de transition entres les parties et les sousparties tout comme les conclusions partielles. L'esprit de synthèse reste important : les devoirs trop long sont ceux dans lesquels les candidats manquent de réflexion. Finalement, la quantité abondante noie la pensée du rédacteur. Une culture « d'apparat » est souvent constatée avec une volonté de placer dans le devoir certaines références qui n'ont pas de lien (ou de très loin) avec le sujet traité.

Enfin, quelques copies se remarquent par le manque de soin du candidat (ratures) avec un niveau d'orthographe et de grammaire insuffisant pour ce niveau de concours. Pour d'autres, une relecture aurait permis d'éviter de laisser une mauvaise impression due à des fautes d'inattention. Syntaxe, conjugaison, accords, orthographe sont autant de points à améliorer pour la majorité des copies.

Remarques sur le fond :

Une majorité de candidats n'a pas compris le cœur du sujet et ses limites. L'usage de la force légitime n'est que traité partiellement. Ici on parle sans ambiguïté de la légitimité de l'État. La légitimité de l'action de groupuscules ou de mouvements contestataires ne représente pas le cœur du sujet, tout comme la légitimité d'emploi de la force par les FSI. Une vraie problématique de prise de hauteur est constatée qui occulte le large spectre du sujet. Le développement de la sécurité privée, des polices municipales, des armées privées sont rarement évoquées alors qu'elles représentent des points incontournables.

Rares sont les copies où la culture générale est visible avec l'emploi de citations variées et l'évocation d'ouvrages en rapport avec le propos. De plus, il n'est pas rare que les auteurs ne soient pas les bons, qu'ils soient inversées ...

La crise des gilets jaunes est l'exemple le plus utilisé où quelques uns se trompent d'année. Ce sujet donne d'ailleurs l'occasion d'évoquer un usage légitime de la violence face aux violences policières ... Dans la majorité, les exemples sont peu nombreux et ne sont pas maîtrisés : manifestation de mai 1969, la 5ème République de 1957, la Corée de Mao, les attentats du Bataclan de 2016, la mort tragique de Rémi Fraisse à NDDL ...

Les résolutions personnelles et les ouvertures en conclusion sont très réductrices dans la totalité des devoirs : celles-ci semblent fastidieuses à trouver pour les candidats.

La majorité des candidats a pris la problématique au sens large et n'est pas restée centrée sur cette notion de monopole en France. Ainsi, dans nombre de copies, les attendus corrigés n'étaient pas présents

L'annonce de la problématique est un véritable point faible dans la majorité des copies. Les candidats en font purement et simplement l'économie et passent ainsi, dès l'introduction, à côté de l'exercice d'une dissertation de culture générale qui consiste, avant tout, à mettre en œuvre un esprit de démonstration. Or, sans problématique, les candidats se heurtent immédiatement à l'écueil de réaliser une succession de constats qui n'aboutit, de fait, à aucune conclusion.

Bien que la majorité des candidats se situe dans le palier médian, il existe un grand écart de niveau entre certaines copies. Ils n'argumentent pas une réflexion, mais établissent simplement un constat des lieux. Une démonstration n'est pas l'énumération de différents systèmes et d'exemples.

Il est à souligner que la lecture faite par certains candidats laisse dubitatif, non seulement au regard de leurs fonctions mais également de leur ambition d'accéder au statut d'officier.

Suggestions diverses:

Pour les candidats :

- Ils doivent prendre plus de hauteur et analyser le sujet de manière plus pragmatique;
- une meilleur préparation des candidats est indispensable pour qu'il maîtrise au minimum la forme de

ce type de composition;

- Le choix des mots employés dans le sujet n'est pas à négliger : si un terme est sorti de son contexte, le candidat analysera de façon erronée la question, et sa démonstration le sera également ;
- Être sûr des citations que l'on emploie : les correcteurs vérifient souvent leur véracité ;
- Se tourner vers des manuels dédiés de préparation aux épreuves de culture générale, comprenant des modèles de copies réussies. Ce faisant, ils sauraient ce qui est attendu d'eux, tout en prenant des exemples de formulations;
- Préparer des fiches thématiques issues de leurs propres recherches.

212 - <u>Épreuve à option</u> (durée 3 heures - coefficient 15 - note éliminatoire < 5/20)

a - Synthèse de dossier : 100 candidats (soit 48 % des candidats)

Le sujet était :

« La cancel culture » « La cancel culture peut-elle avoir un impact en France »

Le dossier se composait de 11 documents représentant 26 pages. La moyenne générale est de **9,35/20** (8,22/20 en 2021). Douze candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur la forme:

Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la l'exercice ni son objectif. Certains font du commentaire de documents sans fil directeur ni démonstration d'ensemble. Les introductions n'ont pas d'annonce du sujet, de problématique, d'idée maîtresse et d'annonce de plan. Les conclusions comportent rarement d'ouverture. De plus dans le corpus, beaucoup n'ont pas effectué de conclusions partielles et transitions entre les parties.

La conclusion pose des problèmes à de nombreux candidats du fait notamment qu'ils n'ont pas identifié de problématique et exprimé une idée maîtresse étayée par des idées directrices, des idées secondaires et des exemples.

Certains documents ont été peu voire pas utilisés. Des exemples ont pu êtres sortis de leur contexte par les candidats et n'étaient plus en adéquation avec les idées exposées dont plus pertinents.

La règle de comptage des mots est souvent négligée ce qui est préjudiciable pour la note finale.

Beaucoup de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe peu admissibles à ce niveau. Le vocabulaire est souvent limité et pas toujours adapté. Certains candidats confondent le langage oral et le langage écrit.

Remarques sur le fond :

Beaucoup ont confondu le mouvement « woke » et la « cancel culture ». Les candidats, de manière globale, n'utilisent pas tous les documents en leur possession. Or, pour la synthèse de document, l'ensemble du corpus doit être utilisé. Les candidats, quand ils utilisent des exemples, se contentent simplement de les citer sans donner d'explication sur le pourquoi. Le renvoi au document est à prescrire et ne peut être considéré comme un exemple.

Rares sont ceux qui ont réussi à explorer tous les aspects du sujet : culturels, sociétaux, politiques, juridiques ... et argumenté sur les différences entre l'histoire, la culture, le modèle américain et français qui expliquent que la « cancel culture » n'a pas le même impact en France qu'aux États-Unis où elle est née.

b - Mathématiques : 11 candidats (soit 5% des candidats)

L'épreuve consiste en la rédaction, sans l'aide d'une documentation, d'un devoir portant sur des questions de cours et/ou des problèmes figurant au programme de l'arrêté de référence.

La moyenne générale est de **12,5/20** (9,75/20 en 2021). Deux candidats ont obtenu une note éliminatoire (02 en 2021).

Remarques sur la forme :

Globalement, les copies rendues étaient propres et lisibles. La plupart des candidats ont fait l'effort d'apporter un minimum d'explications aux calculs et raisonnements effectués. Néanmoins, le jury tient cette année encore à rappeler quelques fondamentaux, pourtant largement décrits dans les rapports des années précédentes.

Une copie de mathématiques se rédige (avec des phrases) et un résultat se justifie. Le jury est beaucoup plus enclin à attribuer une partie des points dès lors que le candidat explique sa démarche, même si la démonstration ne parvient pas à son terme ou qu'une erreur de calcul ne permet pas d'atteindre le résultat escompté.

A contrario, les résultats présentés comme des évidences ou l'usage de raisonnements erronés conduisant de manière incohérente au résultat attendu n'incitent pas à l'attribution des points associés à la question.

Remarques sur le fond :

Seuls 11 candidats ont choisi l'option mathématiques, effectif stable mais faible empêchant dès lors de formuler des généralités. La moyenne qui s'établit à 12,5 est, cette année, plus élevée qu'habituellement et les notes sont très dispersées. Deux candidats par suite d'une préparation insuffisante, obtiennent une note éliminatoire.

L'exercice 1, portant sur l'étude de fonctions, a été globalement bien traité, en dépit des calculs nécessaires afin de parvenir aux résultats attendus. Certains candidats ont néanmoins rencontré quelques difficultés lors de la manipulation des exponentielles et des logarithmes, que ce soit lors des changements d'écriture (passage à l'inverse, linéarisation, dérivation, etc.) ou dans la détermination des limites.

L'exercice 2, portant sur l'étude d'une suite, a été bien traité dans son ensemble. La définition d'une suite géométrique était bien connue de tous les candidats et la démonstration de la relation entre deux termes successifs, propre à ce type de suite, a été bien conduite, avec cependant une variété de chemins retenus pour procéder à la démonstration.

L'exercice 3, portant sur le calcul de probabilités a été réussi par une majorité de candidats. Certains ont eu recours à des arbres de décision qui ont facilité leurs raisonnements, et donc les calculs associés, d'autres se sont appuyés plus directement sur les propriétés et définitions des événements en question. En dépit de quelques erreurs de calcul, les conditions d'utilisation d'une loi binomiale, ainsi que sa formulation paramétrique, étaient connues. En outre, l'utilisation d'événement contraire lorsqu'il s'agissait de calculer la probabilité, sur un intervalle, d'une variable discrète, a été employée judicieusement.

Quelle que soit la méthodologie utilisée, les résultats obtenus dans cet exercice ont été satisfaisants.

L'exercice 4 de géométrie a donné lieu à des résultats contrastés. La démonstration de l'orthogonalité d'un vecteur à un plan n'a pas toujours été traitée aussi trivialement qu'attendue. Le calcul des produits scalaires du vecteur en question avec les vecteurs formant la base du plan doit être privilégié.

Il est à noter une bonne connaissance générale de la dérivation de l'équation d'un plan à partir de la donnée d'un vecteur qui lui est orthogonal ainsi que d'un point de ce plan.

En outre, la démonstration du caractère sécant de deux plans a posé quelques difficultés aux candidats ;

certains ne se sont pas appuyés sur les propriétés des vecteurs orthogonaux à ces plans, notamment sur le fait qu'ils ne soient pas colinéaires.

Enfin, la démonstration de l'intersection d'une droite donnée avec deux plans n'a pas toujours été traitée selon la méthode la plus directe. La plus générale consiste, en effet, à exploiter les coordonnées de cette droite et vérifier qu'elles sont solution des équations des plans.

c - Cas concret professionnel: 97 candidats (soit 47% des candidats)

Le sujet traitait de l'installation d'un dispositif suite à la présence d'individus porteurs de gilets jaunes, plus ou moins agressifs et virulents, protestant contre l'obligation du « pass sanitaire » et tentant de bloquer la circulation routière.

Le dossier se composait d'un thème présentant 10 questions (réparties au sein de 3 sous-thèmes) et de 4 pièces (carte, plans de situation et effectif disponible). Le candidat est identifié dans des fonctions de lieutenant, commandant une communauté de brigades.

La moyenne générale est de **8,36/20** (10,57/20 en 2021). Un candidat a obtenu une note éliminatoire (0 en 2021).

Remarques sur la forme:

Trop souvent les réponses sont désordonnées ou figurent à la mauvaise place. Nombreuses réponses sont données sans argumentaires sous forme de SLES ou d'OI alors que cela n'était pas demandé.

Il est à noter la faiblesse dans l'orthographe et la syntaxe.

Remarques sur le fond :

Il est constaté une méconnaissance des infractions pénales. Le sujet est souvent abordé sous un seul angle (volet judiciaire ou volet administratif, rarement les deux).

Pour la majorité des candidats, il est constaté une méconnaissance des moyens à disposition dans les unités territoriales et également des services partenaires.

Des fondamentaux sont souvent oubliés : EVENGRAVE, appel au maire, appel parquet, etc ...

Concernant les idées de manœuvre, aucune graduation pour certains candidats (soit aucune action, soit action immédiate en force sans rechercher le dialogue, le contact ou le renseignement).

22 - Épreuves orales d'admission

221 - Épreuve d'aptitude générale

La moyenne générale est de 9,41/20 (9,90 en 2021). 22 candidats ont reçu une note éliminatoire (23 en 2021).

Remarques sur la forme :

Sur la forme, la très grande majorité des candidats n'a pas préparé voire n'a pas reçu de préparation pour cet exercice. Pour cet « entretien d'embauche », les militaires devraient être en mesure de présenter leurs motivations, les qualités intrinsèques d'un officier, expliquer comment ils se projettent dans leur future carrière, ce qu'ils peuvent apporter au corps des officiers. Les motivations présentées sont souvent générales (commander, diriger, décider). Certains ne se projettent même pas dans le futur (GM ou SPG ou l'inverse). D'autres se voient déjà « concepteur » dès le grade de lieutenant.

D'après leur dire, la grande majorité a eu en moyenne 2 entretiens de préparations. Quelques uns plus, certains

aucune préparation. Même si préparer ce concours est une démarche personnelle, le commandement doit s'impliquer afin de permettre à leur candidat d'avoir un maximum de chance de réussir ce qui ne semble pas être le cas partout.

Tous utilisent les aides pédagogiques, parfois pas forcément à bon escient. Certains supports étaient illisibles.

Au niveau des uniformes, tous ne sont pas réglementaires, les médailles sont portées à l'envers, certains ne portent pas le képi en corrélation avec les galons portés.

Remarques sur le fond :

Quelques candidats sortent du lot, et ce dans tous les domaines. La grande majorité reste dans des généralités. Sur la partie étude du sujet, la très grande majorité n'analyse pas le sujet. Ils le lisent une fois et pensent savoir ce qu'il faut présenter entraînant un survol du sujet, voire sont hors sujet. Les connaissances semblent limitées, conséquence bien souvent d'un manque d'ouverture d'esprit. Certains ont eu à étudier des sujets en lien avec l'actualité et n'étaient pas en mesure d'expliquer les dernières mesures prises par les gouvernements ou organismes alors que la veille ou l'avant veille le JT de 20H00 les présentaient.

Suggestions diverses:

Préparer les candidats aux « savoir être » (se présenter – avoir les bons accessoires vestimentaires...) et aux « savoir faire » (savoir utiliser les outils pédagogiques – savoir analyser un sujet...) ;

Le niveau des candidats est assez moyen, voire faible dans certains cas.

La motivation est bien souvent avérée, l'attachement à l'institution aussi, l'expérience de SOG est pour eux très positive. Certains candidats sont globalement bien préparés aux entretiens notamment par le biais d'oraux blancs réalisés avec leur hiérarchie.

Mais on déplore parfois un manque :

- de hauteur de vue et de vision stratégique dans le domaine du commandement ;
- de communication ou d'intelligence relationnelle, d'enthousiasme, d'énergie pour mener une unité ;
- d'assertivité, d'affirmation pour certains, d'humilité et de confiance pour d'autres.

222 - Épreuve de connaissances professionnelles

La moyenne générale est de **11,43/20** (11,50 en 2021). Un candidat a obtenu une note éliminatoire (3 en 2021).

Remarques sur la forme :

Cette année encore, les candidats réussissant bien l'épreuve sont ceux qui s'y sont majoritairement préparés en conséquence, le cas échéant avec les conseils prodigués par leurs chefs, tout en notant que nombre de candidats semblent ne pas avoir pu bénéficier d'un telle préparation, tout particulièrement pour cette épreuve de connaissances professionnelles, ce que l'on ne peut que regretter au regard de la difficulté inhérente à la matière. Les idées sur un sujet donné – recopié *in extenso* - sont ainsi utilement agencées selon un plan en deux (voire trois) parties, idéalement articulées en deux sous-parties, avec l'emploi d'une (ou plusieurs) grandes feuilles d'aide pédagogique sur *paperboard*.

Même s'il s'agit de prime abord de répondre à une « classique » question de cours (ce qui sera le plus souvent le cas) issue du Mémorial ou du droit pénal général, il convient d'agencer sa réflexion, qui cherchera à ne pas reprendre le canevas strict d'une circulaire ou d'une instruction donnée. La question posée par le jury est en

effet susceptible de couvrir un champ plus large que celui d'un paragraphe donné du texte d'origine. Trouver un plan personnel et adapté pour organiser ses idées avec méthode est donc un impératif incontournable pour ne rien oublier et répondre avec pertinence au sujet tiré au sort.

L'exposé doit bien entendu débuter par une introduction et se finir par une conclusion ; il s'agit là d'évidences, que certains candidats ont toutefois tendance à oublier ou à négliger, alors même que ce sont des éléments essentiels de la démonstration attendue. Il est donc absolument nécessaire de les retrouver lors de l'exposé oral.

L'introduction doit ainsi, à l'instar de ce qui se pratique à l'écrit, comprendre une entrée en matière, une idéemaîtresse découlant d'une problématique digne de ce nom et une annonce de plan.

La conclusion doit quant à elle débuter par un rappel des éléments-clef du développement et s'achever par une ouverture sur un point de vue nouveau et non encore abordé lors de l'exposé, en rapport avec celui-ci et l'éclairant utilement sous un angle d'approche complémentaire.

Dans le développement, il faut aussi que les candidats pensent à intégrer des transitions entre leurs parties, afin de les relier harmonieusement et intelligemment entre elles, dans le cadre d'une progression logique du raisonnement retenu pour répondre effectivement à la question posée.

Il s'agit dès lors de faire preuve de sa <u>capacité à convaincre</u>, de démontrer à ses interlocuteurs le bien-fondé de sa position, basée tant sur la restitution de connaissances acquises (les textes et l'expérience des candidats) que sur la qualité de l'organisation des idées, avec un plan intelligible et clair.

L'emploi de l'aide-pédagogique (paperboard sur chevalet à trois pieds) est essentiel pour présenter le plan retenu (parties et sous-parties). De manière idéale, il conviendra de noter sur la feuille le libellé complet du sujet (ce qui permet en outre – en l'écrivant - d'être certain de <u>l'avoir bien compris</u>), suivi du titre des parties et des sous-parties (partie I A et B, partie II A et B), avec éventuellement l'emploi de marqueurs de couleurs différentes pour mieux encore les différencier visuellement.

Il y a par ailleurs aussi des conseils à prodiguer en matière de gestuelle et d'élocution : il est nécessaire de parler calmement et avec conviction, en employant un vocabulaire adapté et choisi (penser à ce titre à développer systématiquement toute abréviation avant de l'employer telle quelle ensuite), en réprimant d'éventuels gestes ou mouvements parasites. Si une question n'a pas été saisie, il ne faut jamais hésiter à demander une répétition de celle-ci aux membres du jury, afin de ne pas commettre d'erreur ultérieure dans la réponse.

A l'issue de l'exposé, un certain nombre de questions complémentaires sont posées par les membres du jury, visant le <u>spectre complet des connaissances professionnelles à acquérir pour l'épreuve</u>: elles permettent d'une part de voir l'étendue et la précision des savoirs du candidat, et d'autre part de se forger une opinion sur ses qualités orales. Elles ne nécessitent pas d'agencement particulier dans le formalisme de la réponse, qui cette fois-ci se bornera le plus souvent à citer ou présenter des éléments factuels, juridiques ou techniques donnés. Certains candidats se sont toutefois astreints à organiser et à structurer logiquement leur réponse, ce qui est apprécié par le jury.

Certains candidats ne savent pas se présenter réglementairement à l'entrée en salle (salut mal exécuté, positionnement inadapté du postillon/képi tenu en main, boutons de vareuse non fermés ou barrettes de décorations positionnées de travers sur l'uniforme, sans parler d'un couvre-chef – képi, postillon ou casquette ne correspondant pas au grade du militaire présent sur la vareuse...), ce qui est à tout le moins anormal à ce stade de leur parcours professionnel; ces points pourront aisément être revus individuellement par les candidats avec leur hiérarchie de contact, en amont du passage des épreuves. Il est rappelé que la tenue se doit d'être uniforme, impeccable et réglementaire.

Il est également souhaitable que l'encadrement officier (COB, compagnie/escadron, groupement) puisse s'impliquer dans le suivi effectif de la préparation des épreuves orales des candidats déclarés admissibles au

concours OGSD. L'épreuve de connaissances professionnelles, avec son formalisme spécifique, ne doit surtout pas être négligée dans cette préparation, d'autant qu'elle est affectée du plus fort coefficient (25) qui puisse être lors de ces oraux d'admission.

Remarques sur le fond :

Les candidats doivent s'intéresser à tous les textes qu'il s'agit effectivement d'apprendre et de comprendre pour le concours, non seulement les instructions et circulaires majeures régissant le service spécial de la gendarmerie départementale et mobile, mais également tous les autres documents indiqués, ceci incluant le Code de la Défense et le Droit pénal général.

Ne pas le faire est une erreur évidente, sanctionnée par la perte de points précieux en cas de réponse inadaptée ou incomplète à une question donnée.

Peu importe bien entendu la subdivision d'Arme d'origine du candidat : il s'agit de s'intéresser à tout ce qu'il convient d'apprendre pour le concours, sans faire « d'impasse ». Cela fait bien entendu partie des difficultés à surmonter pour espérer réussir pleinement cette épreuve, et maximiser ainsi sa note. L'effort d'acquisition de connaissances est aussi essentiel et conditionne grandement la réussite à cette épreuve difficile. Le volume des documents à apprendre nécessite, comme pour la préparation des écrits, de s'y prendre à temps, et donc dans les faits de débuter cet apprentissage bien en amont de la désignation des candidats déclarés admissibles.

Il est important que les candidats puissent être guidés et accompagnés par leurs chefs dans cette phase incontournable de préparation aux épreuves orales, afin qu'ils aient bien à l'esprit les éléments qui précèdent.

224 - Épreuve de langue étrangère

<u>Langue anglaise</u>: 56 candidats.

La moyenne générale est de **8,69/20** (8,70/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

Un nombre encore trop important de candidats n'ont pas suffisamment étudié le contenu de l'épreuve. Certains ont indiqué ne pas avoir même connaissance des documents mis à leur disposition sur le site du BRCE (rapport des jurys notamment). Très peu ont démontré une vrai méthode de travail, avec notamment un commentaire de texte construit et ne se limitant pas à de la paraphrase, y compris quand ils avaient de vrais compétences linguistiques. Certains arrivent même devant le jury sans rien avoir préparé. Quelques-un se présentent dans un méli-mélo franco-anglais, voire en français, surpris qu'on le leur demande en anglais. L'exercice de traduction quant à lui s'apparente trop souvent à un enchaînement au kilomètre de chaque mot l'un après l'autre, sans prise en compte de la structure de la phrase ni de l'esprit ou du rendu final. Peu de candidats s'aident du contexte pour traduire les mots et expressions qui leurs échappent.

Remarques sur le fond :

Les niveaux en langue, sur le plan syntaxique ou lexical, tout comme les connaissances culturelles, sont extrêmement hétérogènes, allant du néant quasi-absolu au niveau CML3. Certains candidats arrivent avec une bonne idée de leurs lacunes, et malheureusement ne cherchent pas un instant à « vendre » le peu de connaissances qu'ils ont. D'autres « se battent » avec le peu qu'ils ont, et c'est indéniablement un point positif. D'autres encore peuvent avoir des ambitions démesurées en terme de complexité par rapport à leurs moyens linguistiques, ce qui donne des propos abscons dont il faut essayer de deviner le sens. Le viatique recommandé (et trop souvent négligé) consiste à savoir se présenter simplement mais avec les mots et expressions

adéquats, expliquer ses parcours personnel comme professionnel (avec la bonne traduction de ses grades et unités): un candidat qui a fait cet effort peut compenser une bonne partie de ses déficiences linguistiques. Les plus faibles qui ont su faire cet effort ont malgré tout marqué positivement le jury. Quelques-uns se sont présentées en ayant appris par cœur leur présentation, ce qui était au final un point positif.

Suggestions diverses:

À défaut de pouvoir être préparés au niveau linguistique, les candidats ont beaucoup à gagner s'ils préparent les « imposés » de l'épreuve, comme un CV cohérent avec un minimum de vocabulaire et une présentation digne de ce nom. Si, pendant l'épreuve, le candidat montre une véritable envie de se faire comprendre et apprécier, le jury saura être indulgent.

<u>Langue espagnole</u>: 6 candidats.

La moyenne générale est de 10,35/20 (8,69/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

Très peu de candidats ont présenté le texte, sa source, et l'ont analysé, présentant un réel manque de méthodologie. Peu ont utilisé des aides pédagogiques, mais plus préoccupant, environ un tiers d'entre-eux n'avaient peu ou pas de plan (mêmes sur leurs notes personnelles). L'exposé s'en est presque toujours retrouvé réduit.

La présentation personnelle était globalement préparée, mais de manière trop superficielle, tandis que la motivation pour présenter le concours très souvent partielle et peu fouillée.

Remarques sur le fond :

Trois candidats maîtrisaient la langue, tandis qu'elle restait scolaire ou non maîtrisée par tous les autres. Un seul s'est particulièrement distingué. De nombreuses erreurs de verbes ont été relevées (temps, accords en genre et nombre), de très nombreux barbarismes, des difficultés de prononciation (accent tonique) et de nombres.

La pensée de la plupart des candidats était limitée par une maîtrise trop limitée de la langue, qui ont rendu les échanges superficiels et peu développés.

<u>Langue allemande:</u>

Remarques sur la forme :

La partie présentation avait été préparée.

Le paperboard n'a pas été utilisé, certainement par manque de compétences linguistiques nécessaires pour commenter - voire comprendre - le texte. Dès lors, ce support s'avère effectivement inutile.

La lecture du texte révèle un niveau de prononciation très élémentaire (fort accent français, toniques et voyelles longues totalement absentes, syllabes mal prononcées).

Remarques sur le fond :

Le niveau est faible (estimé au mieux à un niveau élémentaire A1), limitant très sérieusement les interactions avec le jury, qui a dû reformuler à plusieurs reprises ses questions avec un vocabulaire simple. Des termes / champs sémantiques d'actualité (élections) ou relevant du domaine de compétences des candidats (justice, tribunal) étaient totalement inconnus.

225 - Épreuves sportives

Les niveaux des candidats sont très disparates. Sur chaque épreuve, les résultats individuels s'échelonnent de 0 à 20, même sur la course à pied. Sur cette épreuve en particulier, la performance moyenne des candidats reste proche de celle de l'année dernière (10,9 en 2021, 10,1 en 2022).

4 candidats réalisent une performance au 3 000m correspondant à un échec au CCPG.

III - CONCLUSION - PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Le concours OG-SD 2022 a une fois encore démontré le manque de préparation des candidats à la fois à titre « personnel » mais également dans l'accompagnement du commandement de proximité. De fait à l'écrit comme pour l'oral, les candidats ne maîtrisent pas les fondamentaux tant sur le plan tactique et technique que sur l'étude et la compréhension du sujet posé.

Les deux années de formation à l'EOGN devraient permettre aux candidats déclarés admis au concours OG-SD 2022, de combler ces lacunes et de prendre conscience pour certains, de l'immensité de la tâche qui les attend dans l'exercice du commandement et de la fonction d'officier.

Le général de division (2S) Thierry CAILLOZ Président du jury